

**INSCRIPTION SCOLAIRE DANS UNE
ECOLE PUBLIQUE RUTHENOISE**

**Avis du maire
(Commune de votre domicile)**

La ville de Rodez a récemment reçu une demande d'inscription d'un enfant de votre commune, dans une des écoles publiques ruthénoises.
Dans le cadre d'une bonne concertation avec les communes voisines, la commune de Rodez souhaite savoir si la commune de résidence autorise cette scolarisation extra-communale.

Partie à compléter par le maire de la commune de résidence :

Le maire de la commune de :

Autorise

N'autorise pas

L'inscription de :

A l'école publique ruthénoise :

Date :

Signature & cachet de la commune :